

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale pour étendre un élevage de volailles existant à BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD.

PÉTITIONNAIRE : EARL AVICOLE ABSOLU - siège social : 4 chemin de la pierre percée, lieu-dit « Les Gâtis » - 45270 BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Lieu-dit « Les Salmons », - 45270 BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, **du 13 mars 2024, 10 heures, au 13 avril 2024, 12 heures, inclus.**

Le dossier, comportant notamment notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD, (1 Route de Lorris 45270 BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD) pendant les jours et heures habituels d'ouverture.,
- sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services, notamment celui de BELLEGARDE (4 avenue de la Quiétude 45270 BELLEGARDE, tél : 02 38 90 90 75)

Le public pourra solliciter des informations sur le projet auprès du siège social de l'EARL AVICOLE ABSOLU.

Le Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, Monsieur Pierre BILLOTEY, agent de la fonction publique en retraite (ingénieur agronome / MBA HEC) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD :

- le mercredi 13 mars 2024 de 10h00 à 12h00,
- le mercredi 27 mars 2024 de 15h00 à 18h00,
- le samedi 13 avril 2024 de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet dans la mairie de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD,
 - par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-elevageabsolu@loiret.gouv.fr
- Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'Environnement Industriel) et sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.